



LE PAS

Sud bourgogne

Rapport d'activité

2021



DIRECTION REGIONALE AUX DROITS
DES FEMMES ET A L'EGALITE DE LA REGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE



Et le soutien des municipalités de Mâcon, Charnay-Les-Mâcon, Hurigny, Sancé, Cluny,
Communauté de Commune du Clunisois

RAPPORT MORAL

Comme tous, nous avons été impactés par le contexte sanitaire : salariés, activités, pratiques professionnelles...

Mais l'association LE PAS Sud a également dû faire face à un événement de taille avec une demande de la ville de Mâcon que le service Vie et Liberté quitte les locaux occupés, mais également une remise en question annoncée de sa participation financière à nos activités.

Si le déménagement était programmé de longue date, la remise en question de la subvention a été une totale surprise.

Le départ du 10, rue du Doyenné marque une nouvelle étape dans la vie du CPEF.

L'arrêt de la subvention de la ville de Mâcon après 40 ans de soutien indéfectible, tout bord politique confondu, serait un coup dur pour l'association et nous espérons vivement que la mairie continuera à nous apporter son soutien.

Vie et Liberté et Instants de Famille assurent depuis leur création des missions de service public pour soutenir les personnes les plus vulnérables, mâconnais, clunisois, tournugeois, habitants du Sud Bourgogne. Accueil inconditionnel, bienveillant, compétent, par des professionnels soucieux de la qualité du service rendu et du bien-être des personnes, à l'heure où il est plus que jamais nécessaire de soutenir les plus fragiles.

Nous sommes d'autant plus reconnaissants aux communes de Mâcon, Cluny, Sancé, Charnay, Hurigny, aux communautés de communes du Clunisois et du Tournugeois, au Conseil Départemental de Saône-et-Loire, à la CAF, à la MSA, à la Direction Régionale du Droit des Femmes et de la Famille de leur soutien à l'association.

2021, une année mouvementée donc, qui va amener de profonds changements. A partir d'avril 2022 vous retrouverez le CPEF Vie et Liberté au 8, rue des anémones pour un lieu accueillant et bien situé en centre-ville.

Mais 2021 c'est aussi la finalisation de notre site Internet, qui se veut représentatif de nos activités :

- CPEF Vie et Liberté
- Service de soutien à la parentalité Instants de Famille
- Association

Ce nouvel outil de communication devrait répondre aux besoins des personnes accueillies, mais aussi aux personnes simplement intéressées par notre association : partenaires, financeurs, futurs administrateurs...

En ces temps compliqués je termine mon rapport moral avec mes vifs remerciements à nos fidèles financeurs, à nos administrateurs dévoués, à Corine Devillard, directrice efficace et motivée ; et à nos salariées compétentes et qualifiées, au service de la population quoi qu'il arrive.

Il me reste à souhaiter que 2022 soit plus serein pour tous et permette d'envisager la reprise d'activités plus ordinaires.

RAPPORT FINANCIER 2021

Avant la présentation du rapport financier, voici quelques points à mettre en évidence.

Au 31 décembre 2021, l'Association présente un résultat de 22 891,73 €.

Fin 2021, le résultat du service « Vie et Liberté » est de 1 518,14 €, soit quasiment à équilibre entre charges et produits.

Du côté des produits, les subventions sont stables depuis 2 ans. Par contre, les transferts de charges liés à la mise à disposition de salariés sont en hausse. En effet, plusieurs salariés travaillent dorénavant sur les deux services, à savoir la directrice de l'Association et l'agent d'entretien. Cela se traduit par une écriture comptable.

Du côté des charges, on note une augmentation des salaires et des dépenses associées, du fait notamment de l'embauche d'une nouvelle intervenante en éducation à la sexualité sur 8 mois, embauche réalisée à la suite de l'appel à projet de la CPAM et de l'augmentation des demandes d'animations collectives. Il est à noter que l'année dernière notre masse salariale était anormalement basse suite au départ de salariés dont le remplacement n'est intervenu qu'au cours de cette année.

Fin 2021, le résultat du service « Instants de Famille » est de 21 485,21 €. Pour rappel, en 2020 le service avait présenté un bénéfice de plus de 75 000 € lié à des reliquats de subventions, principalement de la CAF, non versées les années précédentes.

D'une part, la MSA a augmenté sa participation à l'Espace Rencontres d'environ 8000 €. Cette hausse vient de la modification de la périodicité de versement des subventions. Habituellement, la MSA versait la subvention de l'année N-2, or, cette année, elle a versé également celle relative à l'année N-1.

D'autre part, comme pour « Vie et Liberté », on constate une augmentation des salaires et dépenses associées, avec notamment l'embauche d'un 0.5 ETP supplémentaire en Médiation Familiale. Pourtant, au premier semestre, des difficultés de recrutement n'ont pas permis de pourvoir tous les postes d'intervenants en Espace Rencontres. Ce constat explique pour partie le résultat positif du service fin 2021.

D'une manière générale, l'Association termine l'année avec un résultat bien moins excédentaire que l'année précédente (98 838 € pour mémoire). Ceci traduit une meilleure prévision des produits et la réalisation de dépenses, notamment d'investissement et de communication devenues indispensables.

Comme chaque année, je profite de ce bilan pour remercier tous nos financeurs et partenaires. Sans eux, les activités de l'Association ne pourraient avoir lieu. Ils nous suivent dans nos projets et accompagnent nos évolutions.

D'ailleurs, l'année à venir sera cruciale. L'acquisition de locaux pour le service « Vie et Liberté » sera source de dépenses spécifiques et nouvelles. Nous espérons à cette occasion pouvoir compter sur le soutien de nos financeurs historiques. Je n'oublie pas de saluer la mairie de Cluny qui reprend le versement d'une subvention à chacun des services.

Pour conclure, je vous propose d'affecter ce résultat de 22 891,73 € en report à nouveau.

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Membres du bureau et du CA

Mme Corinne L'HORSET **Présidente**
Mme Marie-Pierre MARCHAND, **Trésorière**
Mme Magali MANIGAND
Mme Colette PROCHASSON
Mme Fabienne DURIX

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'année 2021 et le bureau 9 fois.
Les administrateurs se réunissent régulièrement avec la Directrice de l'Association.
L'association est par ailleurs représentée à la plupart des Assemblées Générales des partenaires locaux.
Elle adhère aux associations suivantes :
Association Nationale des Centres d'Interruption volontaire de grossesse et de Contraception (ANCIC)
Fédération Française des Espaces de Rencontres (F.F.E.R.)
Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux (FENAMEF)

LES SERVICES GERES PAR L'ASSOCIATION



L'association a pour finalité d'accueillir chaque personne, quel que soit son âge, dans les étapes importantes de sa vie personnelle, conjugale et familiale, de la naissance à la fin de vie.

Pour ce faire, les différents professionnels assurent en complémentarité des missions de prévention, d'accompagnement et de soutien.

Nos activités par service



Constitution des équipes sur l'année 2021

Association LE PAS sud bourgogne	16 professionnelles	295.62 heures /semaine	8.42 ETP
Service Vie et liberté	2 médecins et 1 sage-femme	8.75 h/semaine	0.27 ETP
	2 conseillères conjugales et familiales (1 poste vacant sur dernier trimestre)	43.75 h/semaine	1.25 ETP
	1 conseillère conjugale et familiale	1h/semaine	<i>Prestataire</i>
	1 intervenante en éducation à la sexualité (02/2021-10/2021)	10.5h/semaine	0.30 ETP
	2 personnels d'accueil et secrétariat	38.15 h/semaine	1.09 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	5.5h/semaine	0.16 ETP
	11 professionnelles	125.15h/semaine	3.55ETP
Service Instants de famille	3 médiatrices familiales et intervenantes en espace rencontres	59.12h/semaine	1.69 ETP
	2 intervenants espaces rencontre et soutien parental et familial	58.5h/semaine	1.67 ETP
	1 personnel d'accueil et secrétariat	31.85h/semaine	0.91 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	3.5h/semaine	0.1 ETP
	8 salariés	170.47h/semaine	4.87ETP

MOT DE LA DIRECTRICE

Il est bien difficile, à l'heure du « bilan de l'année » de ne pas commencer par le contexte sanitaire, tant il a pris une place importante dans la vie de chacun, tant il a bousculé les quotidiens et modifié progressivement en profondeur les modes de vie. Nos services ont donc été bien évidemment impactés, tant en termes de fonctionnement de service que de prise en compte des situations individuelles et familiales marquées par le contexte sanitaire et sociétal plus largement : une lassitude face aux différents protocoles qui se succèdent, de nombreux RDV annulés au sein des services, des rencontres parents-enfants qui n'ont pu se réaliser laissant place à de la tristesse, au manque, accentuant parfois des situations conflictuelles.

2021, une année faite de mouvements de personnel et de difficultés de recrutement qui s'inscrivent dans un contexte global national qui touche particulièrement le secteur sanitaire, social et médico-social. Un grand merci aux équipes qui se sont organisées, mobilisées pour assurer une continuité de service et une disponibilité à l'égard des publics et des partenaires faisant preuve de professionnalisme et de volontarisme.

2021, Les équipes et les administrateurs ont travaillé à la création d'un nouveau site internet qui permet de présenter à la fois l'ensemble des accompagnements proposés par nos deux services mais également de présenter l'association, ses valeurs, son projet associatif... Un travail de clarification de nos missions, de mise en cohérence globale, de communication que nous pouvons ensemble être fiers d'avoir accompli. Nous avons travaillé sur ce projet avec D'clic info, créateur de sites internet, durant plusieurs mois et notre site a vu enfin le jour en octobre 2021. Vous trouverez au fil de ce rapport différents extraits, graphismes du site. Nous vous invitons vivement à le consulter <https://www.lepas-sudbourgogne.fr>



Accueil Thématiques Vie et Liberté Instants de Famille Découvrir l'association Actualités Partenariat

Le Pas
sud Bourgogne
Accompagnement & Soutien

LE PAS Sud Bourgogne

Une association au service des personnes pour les accompagner dans toutes les étapes importantes de leur vie personnelle, conjugale, familiale.

Nous avons pour missions :

- ✓ la promotion de la santé sexuelle et la prévention des risques
- ✓ l'accompagnement des liens conjugaux, familiaux et la prévention des ruptures de lien
- ✓ le soutien à la parentalité
- ✓ l'accompagnement des situations de séparation.

DÉCOUVRIR L'ASSOCIATION

2021, une année de recherche active de bâtiments suite à la réception d'une mise en demeure de quitter les lieux émanant de la municipalité de Mâcon pour Vie et liberté. Il a fallu composer avec un marché de l'immobilier très tendu (peu de biens que ce soit à louer ou à acheter), avec une absence d'alternatives de logement émanant des collectivités territoriales et avec malgré tout un espoir de subvention d'investissement par le Conseil Départemental. Cet espoir sera finalement déçu, puisque le 21 Mars 2022, nous avons appris le refus d'obtention d'une subvention d'investissement jugée injustifiée au vu de la situation financière.

La piste du rapprochement des services dans un même lieu n'aura pas pu se réaliser en raison de la complexité à trouver à la fois un bien avec des surfaces adéquates, situé à proximité des établissements scolaires, avec des espaces extérieurs pour instants de famille et permettant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons donc réussi à trouver un appartement sis 8 rue des Anémones à Mâcon permettant de réunir les critères attendus pour Vie et liberté. C'est une nouvelle aventure qui se dessine pour le service et pour l'association. Plus de 40 ans passés au 10 rue du Doyenné, Il a fallu procéder à du tri, de l'échantillonnage et de l'archivage que nous avons débuté en fin d'année et finalisé en janvier 2022. Nous avons pu pour ce faire compter sur la collaboration efficace et intéressante des archives départementales et sur le Conseil Départemental pour procéder à la destruction d'un certain nombre d'archives.



2022 : un déménagement qui s'organise donc pour le siège de l'association et pour le service Vie et liberté les 8 et 11 Avril. De nouveaux locaux à investir par les professionnelles et à identifier pour le public et les partenaires.

2022 : L'accueil de nouveaux salariés et prestataires sur les deux services à qui je souhaite une nouvelle fois la bienvenue.

2022 : Une actualité législative avec la loi du 7 Février 2022 relative à la protection des enfants, dit « Loi Adrien Taquet » qui prévoit entre autres une nouvelle appellation des CPEF : Centre de Santé Sexuelle.

Enfin j'achèverai mon propos en remerciant sincèrement chacun de mes collaborateurs : les équipes de salariés, sans oublier les personnes prestataires, l'ensemble de nos partenaires et les administrateurs pour leur investissement au sein ou auprès de notre association, leur confiance et la richesse de notre collaboration.

SOMMAIRE

Activité globale du service Vie et liberté	p.9-10
I. Mission de santé sexuelle-planification familiale	p.11-15
II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale	p.16-20
III. Interventions de groupe vie affective relationnelle sexuelle et Familiale	p.21-24
IV. Vie du service	p.25
Activité globale du service Instants de famille	p.26-27
I. Médiation familiale	p.28-31
II. Espace de rencontres	p.32-35
III. Visite en présence d'un tiers	p.36-37
III. Ressources et accompagnements à la parentalité	p.38-39
IV. Vie du service	p.40
ANNEXES	

Gestion du CPEF confiée par le Département selon une convention en date du 27/04/17 conformément à l'art. R2311-7 et R2311 du code de la santé publique.
Agrément EICCF reçu le 19/10/18 pour 10 ans conformément art R2311-2 du code de la santé publique.

Promotion de santé sexuelle et accompagnement du lien conjugal et familial

Chiffres clés

378 demi-journées d'ouverture

405 consultants ayant fréquenté le service au moins une fois

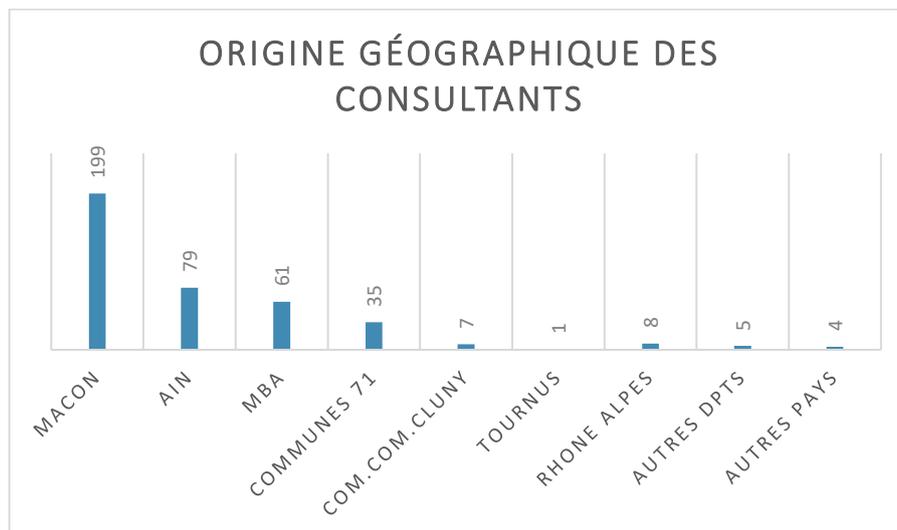
143 soit 35.3% de consultants mineurs

982 consultations médicales / conjugales et familiales confondues (soit 522 médecins et 460 CCF)

59 séances d'information collectives

1247 accueils téléphoniques

125 accueils physiques (indépendamment de l'accueil des consultations)



Actualités et perspectives pour le service Vie et liberté

Le service a retrouvé de façon globale une activité analogue à l'année 2019.

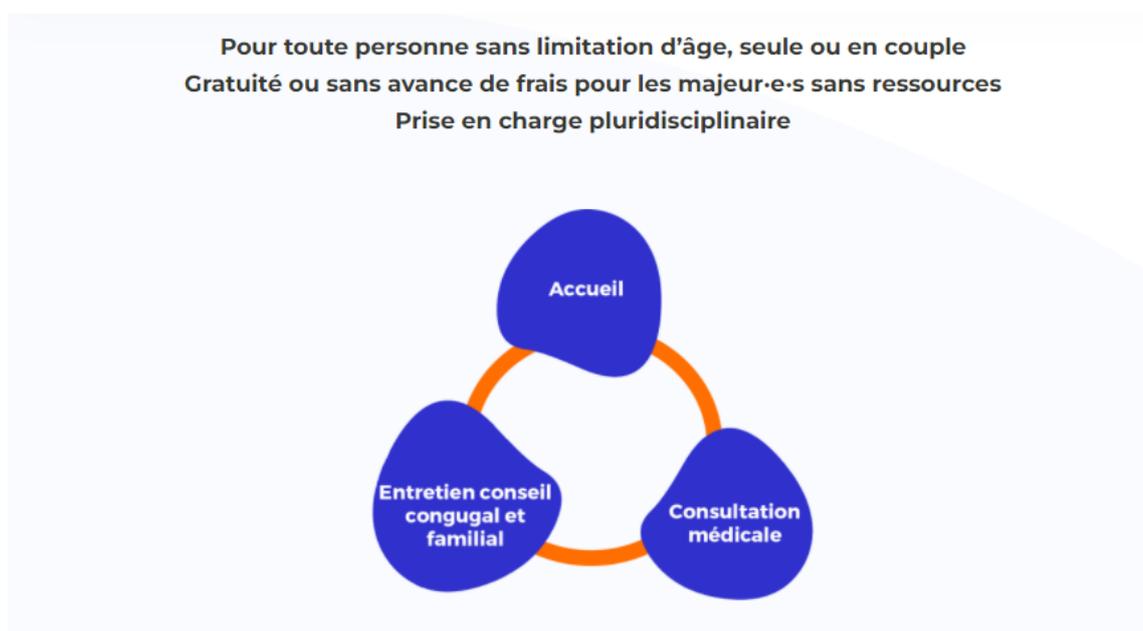
Nous proposons désormais pour les interventions auprès des établissements scolaires des interventions collectives non plus sur la base de devis, mais sur la base de cotisations annuelles dont les tarifs varient entre 50 et 250€ en fonction de la taille des établissements.

Le service a pu par ailleurs déployer de nouveaux partenariats dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour les jeunes : une permanence mensuelle à la MFR (Maison Familiale Rurale) de Pont de Veyle, des interventions régulières dans le cadre de la Garantie Jeune via un conventionnement signé avec la Mission locale mais également un partenariat tissé avec le dispositif relais par la mise en place de cycle de 3 séances pour différents groupes de jeunes. Le service n'a malheureusement pu pourvoir à l'ensemble des demandes reçues en raison de difficultés de recrutement au dernier trimestre.

Des liens de partenariat avec les différents membres du réseau VIF de la MBA sont pris régulièrement au regard des situations de violences conjugales accompagnées par les conseillères conjugales et familiales (CCF).

Les permanences CCF sur la Chapelle de Guinchay et Cluny ont relativement bien fonctionné avec une affluence régulière de consultants.

Le service a rédigé les contenus des pages du nouveau site internet, permettant de pouvoir identifier les différentes missions et leur complémentarité.



Actualité législative :

-Gratuité de la contraception féminine

Le 9 septembre 2021, le ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, a annoncé que la contraception féminine deviendra gratuite jusqu'à 25 ans à compter du 1er janvier 2022. Les méthodes de contraception féminine étaient déjà gratuites pour les jeunes filles mineures depuis août 2020.

-Allongement du délai légal de l'IVG

Le 23 Février 2022, l'Assemblée Nationale a définitivement voté la proposition de loi portant sur l'allongement du délai légal d'IVG passé de 12 à 14 semaines.

I. Mission de santé sexuelle - planification familiale-

Santé sexuelle • Planification familiale

Consultation Médicale - Écoute, échanges, informations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle



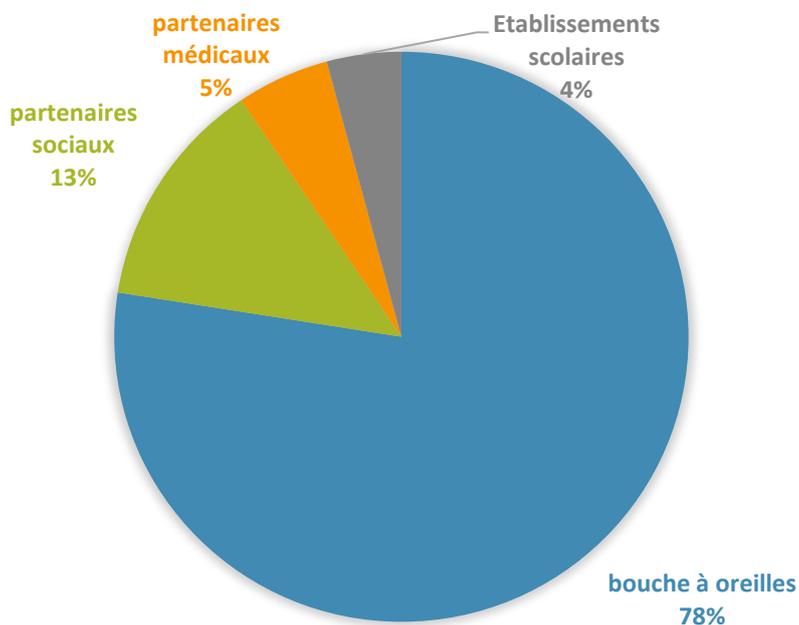
Article R2311-7 du code de la santé publique : Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes :

1° Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ; 2° Diffusion d'informations et actions individuelles 4° Entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus par l'article L. 2212-4 ; 5° Entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse.

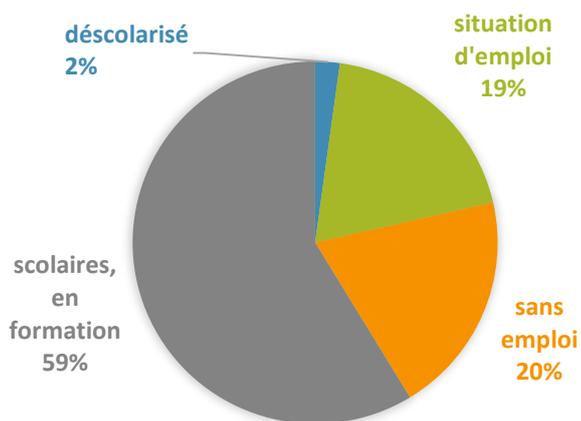
Chiffres clés

	Sur l'ensemble des consultants venus au centre :
261 personnes ont consulté un professionnel médical	41% de consultants mineurs
522 consultations médicales	70 % de nouveaux consultants
53 personnes ont consulté une CCF, dont 43 ont également consulté un professionnel médical	94 % de femmes sur l'ensemble des consultants
72 consultations CCF	6% d'hommes sur l'ensemble des consultants

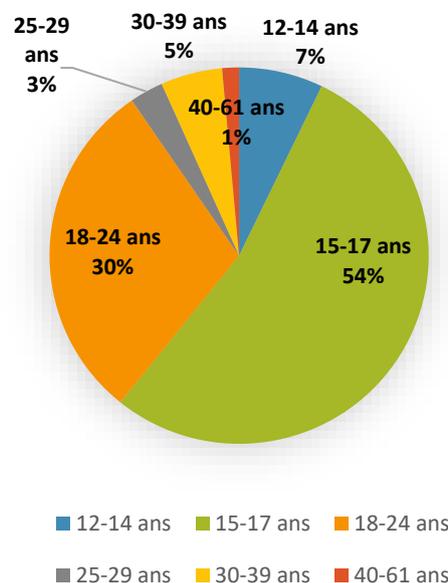
Comment les nouveaux consultants ont-ils connus le centre ?



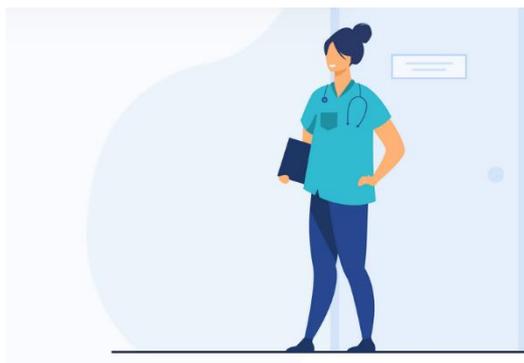
Les catégories socio-professionnelles des consultants



Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?



522 Consultations médicales effectuées par les médecins et la sage-femme



Lors d'une consultation médicale, plusieurs thématiques sont abordées. Il paraît important de différencier le motif principal pour lequel le patient a consulté et le nombre d'actes réalisés. Une personne peut venir par exemple consulter pour un motif principal d'interruption volontaire de grossesse (IVG), mais une information, une prescription de contraception pourra également être réalisée.

	Nb de consultations médicales (avec ce motif principal)	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2021	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2020
Contraception	293	328	246
Dépistage VIH/IST	117	432 28 résultats positifs	311 23 résultats positifs
IVG	40	42	41
Diagnostic et /ou désir de grossesse	46	63 2 Diagnostics positifs	41 2 diagnostics positifs
Suivis et problèmes gynécologiques	25	33	26
Violences physiques/ Violences sexuelles	1	5	3
Total	522	903	668

FOCUS SUR LES DEPISTAGES IST

Le CPEF offre la possibilité aux consultant-es d'effectuer des dépistages d'Infections Sexuellement Transmissibles (gratuits pour les mineurs-es et personnes sans ressources). Sont dépistés au niveau sanguin les infections suivantes : HIV, syphilis, Hépatites B et C et par prélèvement vaginal, urétral ou sur jet d'urine : chlamydia et gonocoques. Le prélèvement vaginal permet aussi de dépister des mycoses ou les infections à Gardnerella.

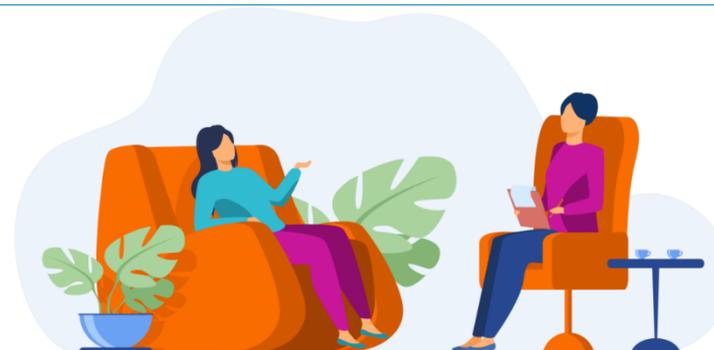
En cas de positivité un traitement est proposé ainsi qu'un dépistage du ou des partenaires. Il s'agit d'un traitement en une seule dose. Les consultants peuvent être réorientés pour leur traitement auprès du CeGGID, en cas de situation complexe (injection d'antibiotiques pour des mineurs par exemple).

L'infection la plus souvent diagnostiquée est l'infection à chlamydia (le plus souvent asymptomatique).

Le dépistage est aussi proposé lors des consultations pour un autre motif (contraception, test de grossesse, Pré IVG) comme le préconise la Haute Autorité de Santé.

Comme pour toutes les situations abordées, cet accompagnement est mené en équipe dans une collaboration « accueil, conseillère conjugale et familiale et équipe médicale ».

72 Entretiens psychosociaux effectués par les conseillères conjugales et familiales



Ces entretiens, lorsqu'ils suivent les consultations médicales, permettent une complémentarité de regards et de langage en vue d'une meilleure intégration des informations.

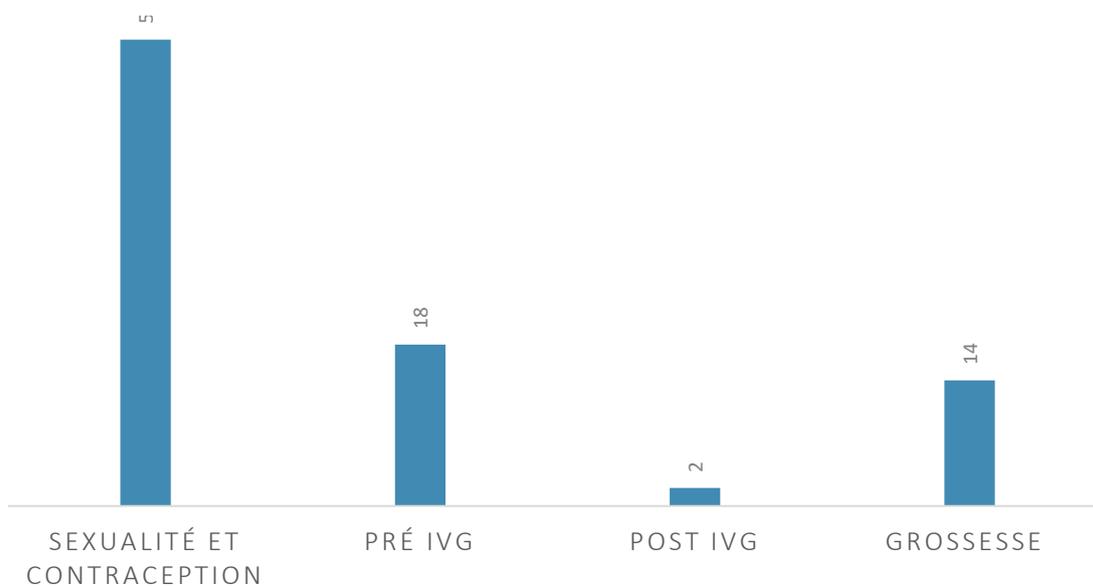
Ils ouvrent aussi un espace de parole et de réflexion dans une approche globale de la personne :

- C'est un lieu où les souffrances, les représentations, les fantasmes peuvent se dire.
- Les événements peuvent être reliés à l'histoire conjugale, familiale et personnelle en fonction de sa situation dans sa famille d'origine.

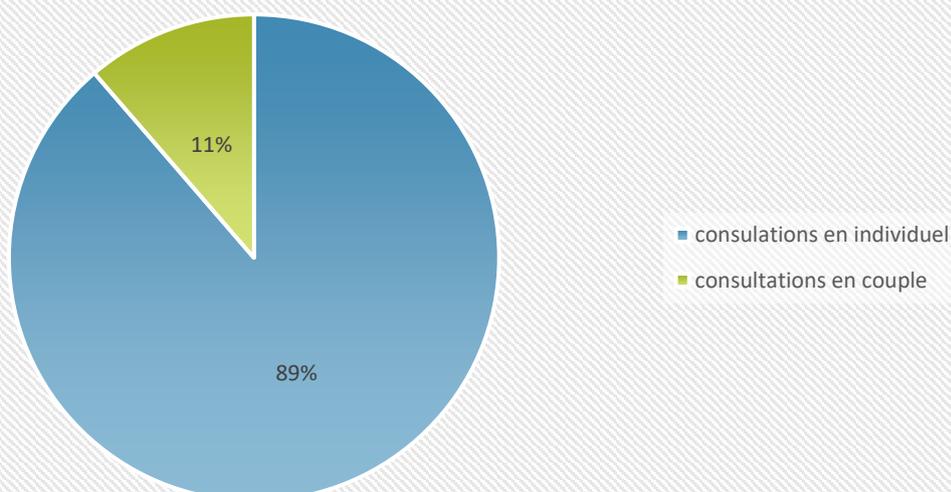
Ces entretiens permettent donc une clarification de la situation et peuvent ouvrir à une orientation ou à un accompagnement en interne. Ils ont donc un rôle de prévention et de veille.

Ils peuvent permettre d'aider à la prise de décision lors d'une grossesse, aborder la prise d'une première contraception, apporter des informations de prévention des risques et de promotion de la santé sexuelle.

Quels sont les motifs des consultations psychosociales ?



Consultations psychosociales seul ou en couple



ESSENTIEL 2021

Le nombre de consultations médicales et d'entretiens CCF a augmenté depuis l'année 2020 pour revenir naturellement à des chiffres équivalents à l'année 2019 et 2018.

On note une progression de la part des consultants mineurs (34% en 2018, 32% en 2019, 36% en 2020 et 41% en 2021).

II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale

Article R2311-7 du code de la santé publique Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes :

2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ; 3° Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial

Art. R. 2311-1.-I. du code de la santé publique -Les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mettent en œuvre les missions suivantes : 2° Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle. « Cette mission comprend notamment : « a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ; b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou démarches de procréation médicalement assistée menés à leur terme ou interrompus ; « c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ; « d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.



Chiffres clés :

388 consultations

91 personnes bénéficiaires

71% venant pour la première fois

92% de majeurs

La CCF répond à trois demandes :

Demande individuelle

Demande conjugale

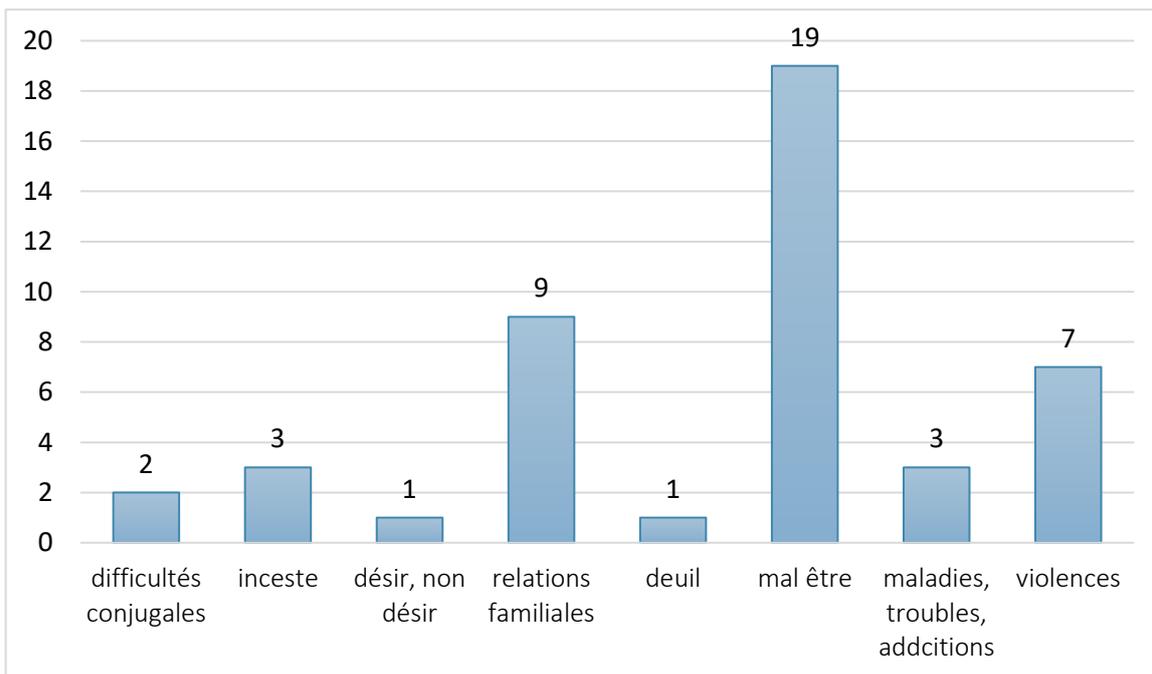
Demande familiale

mal être, estime de soi, rupture, communication, conflits, violences, parentalité, équilibre familial, famille recomposée, etc.

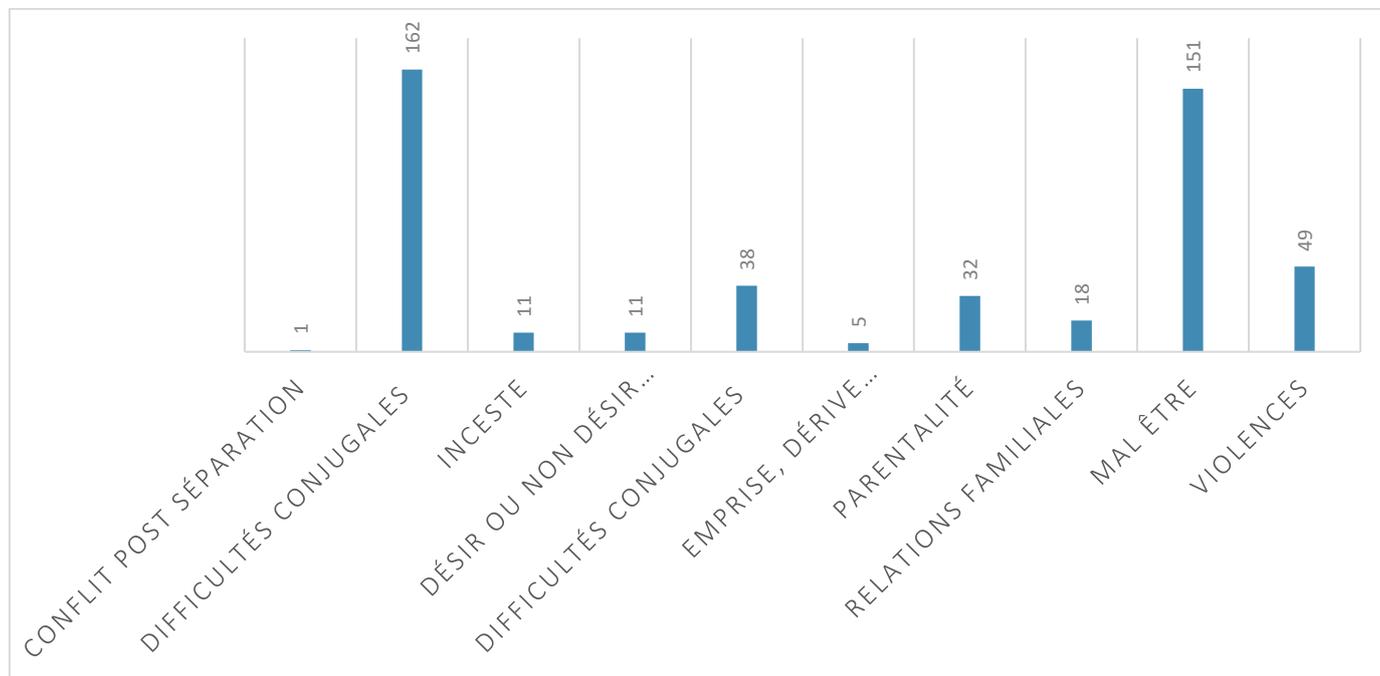
Elle accompagne à toutes les étapes de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

MOTIFS DE CONSULTATION

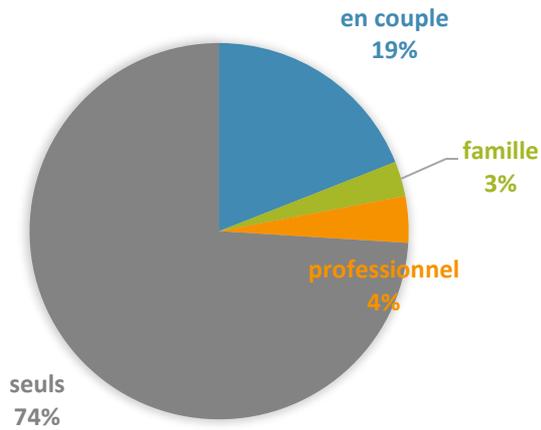
Pour les -18 ans



Pour les + 18 ans

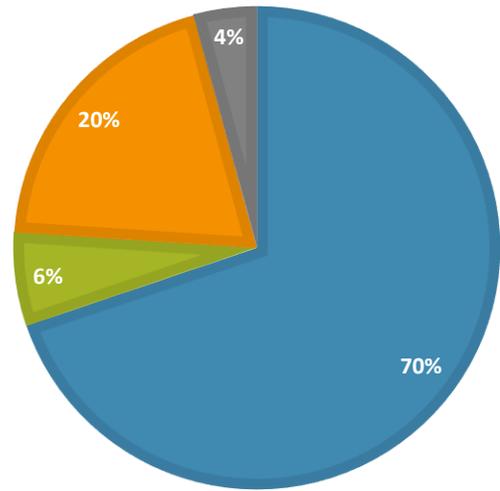


Consultants venus seuls ou accompagnés ?

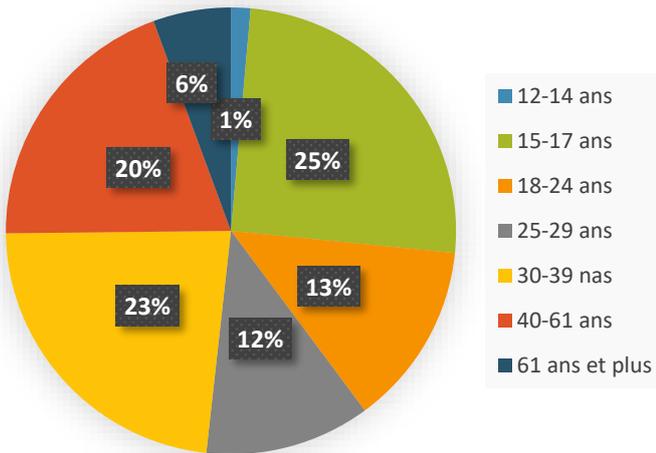


Comment les nouveaux consultants ont-ils connus le centre ?

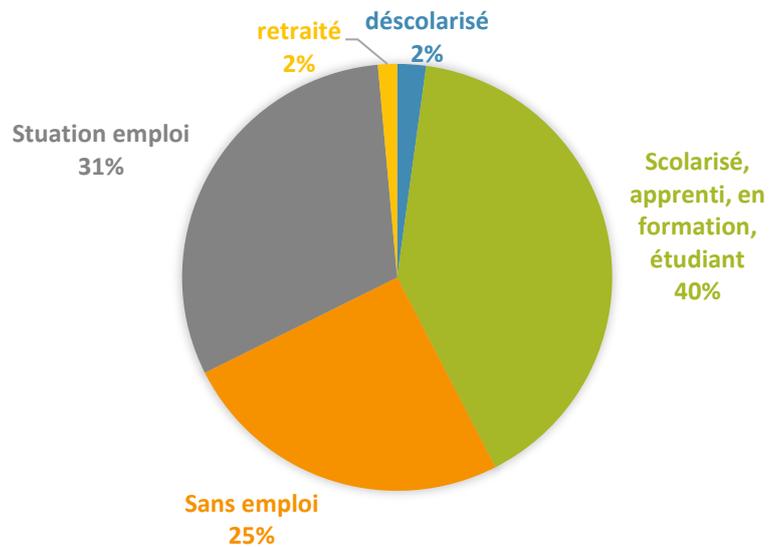
■ bouche à oreilles ■ internet ■ partenaires sociaux ■ partenaires médicaux



Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?



Les catégories socio-professionnelles des consultants



FOCUS sur le Harcèlement

Durant les consultations de CCF, nous rencontrons majoritairement des femmes adolescentes ou adultes, et c'est dans ce cadre que des récits de harcèlement nous sont régulièrement relatés. Ils ont lieu dans le milieu scolaire ou en milieu de travail.

Parfois la parole se libère suite à nos interventions en milieu scolaire. Les jeunes viennent se confier, et nous pouvons alors faire le lien avec des professionnels de l'établissement comme l'infirmière ou le CPE. Il arrive que les faits aient déjà été dénoncés mais se poursuivent. Nous apportons notre soutien et la proposition d'un accompagnement.

Quand un entretien familial est demandé, les parents viennent chercher du soutien et des éclaircissements car ils se sentent démunis dans la communication avec leur enfant et ils sont inquiets. L'entretien peut aider le ou la jeune à dire dans un cadre sécurisé ce qui était tu à la maison.

Dans certains cas en entretien individuel, les jeunes dévoilent que le milieu familial est lui-même maltraitant, ou dénigre les faits, les minimise. Une partie du travail consiste alors à reconnaître la souffrance et sa légitimité, et à déculpabiliser la personne quand elle se sent responsable et honteuse.

Le harcèlement peut aussi être raconté plusieurs années après les faits, dans une démarche de travail sur soi, quand les personnes commencent à faire des liens entre les événements de leur vie et leur état actuel. D'abord venues pour un motif conjugal, un mal-être, elles amènent ensuite le récit du harcèlement. Ce récit peut être spontané, ou en réponse à une question : « est-ce qu'il y a d'autres violences que vous avez subies et dont vous souhaiteriez parler ? » Dans le milieu professionnel, elles ont pu subir un harcèlement ouvertement sexiste et sexuel, qui les oblige parfois à fuir un travail où elles étaient très compétentes.

Dans tous les cas, le harcèlement est décrit comme un événement qui fragilise les personnes, et l'accompagnement peut être un espace pour reprendre progressivement confiance en soi.

Les permanences CCF de Cluny et La Chapelle de Guinchay

Les permanences permettent la mise en place de 4h de consultation par mois et par site.

La permanence de Cluny, a affiché complet tout au long de l'année. 21 consultations ont été effectuées permettant la mise en œuvre de 5 accompagnements durant l'année 2021 portant principalement sur les thématiques de difficultés conjugales, de relations familiales et de mal-être.

Concernant la permanence de la Chapelle de Guinchay, 15 consultations ont été effectuées permettant la mise en œuvre de 4 accompagnements portant sur les thématiques de violences, de problèmes de communication, de parentalité.

Ce bon niveau de fréquentation témoigne d'une importante demande dans les secteurs ruraux.

ESSENTIEL 2021

Le nombre de consultations CCF a augmenté durant les 3 dernières années pour retrouver le niveau de fréquentation de 2018, alors qu'un poste de CCF est resté à pourvoir durant un trimestre (386 consultations en 2018, 295 en 2019, 324 en 2020 et 388 en 2021).

Les consultants sont de plus en plus nombreux à faire part de leur mal-être qui est un des motifs principaux évoqués dans 164 consultations.

36 consultations réalisées en dehors des murs du service vie et liberté.

III. Interventions de groupe « vie affective, relationnelle, sexuelle et familiale »



Art. R2311-7 du code de la santé publique : « 2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;

Art. R. 2311-1.-I. du code de la santé publique : « 1 Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Chiffres clés :

19 projets réalisés

59 séances

483 participants

Les CCF interviennent auprès de groupes de jeunes (scolarisés ou non), d'adultes, de personnes en situation de vulnérabilité, de professionnels sur des thématiques de vie affective relationnelle et sexuelle (par exemple sur le consentement, la relation filles/garçons, la contraception et les IST, la construction de l'identité, les normes et stéréotype de genre, les violences...) et de parentalité (par exemple : devenir parent et rester en couple, conjuguer vie personnelle, familiale et professionnelle...).

Ethique d'intervention : approche neutre et positive, bienveillance, non jugement, confidentialité.

Noms de la structure	Thématique ED ou interventions	Niveau de classe	Nbre de participants	Nbre de séances	Nbre d'heures de séances	Durée de la séance
IME Institut Pierre Chanay	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle (BR+CFDF)	Spécialisé	9	12	12	1
Foyer de l'enfance	Café jeunes - thème sexualité (MM?)	4ème -3ème	7	1	1	1,5
lycée Cassin	Action précarité menstruelle (BR+MM)	1ère- term	30	1	1	1
lycée Cassin-Internat	Sensibilisation contre les violences (BR+ CDLFD)	1ère	26	1	1,5	1,5
lycée Cassin-Internat	éducation VARS (BR+MM)	2nd	18	1	1,5	1,5
VIF action collective à AUCHAN	présentation réseau VIF et accompagnement CCF	adultes	35	1	1	1
Collège Pasteur	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle - Usage d'internet	5ème	103	7	7	0,75
LEGTA DAVAYE	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	2nd	32	1	1,5	1,5
Mission Locale	Dispositif de prévention présentation VEL et éducation VARS	divers (16/25 ans...)	95	12	24	2
Dispositif relais	Education VARS	3ème	4	1	1,5	1,5
ateliers RELAI : 5 cycles x 3 séances soit 15 dates	éducation VARS (BR + ?)	6è 5è 4è 3è	7	6	9	1,5
MFR Pont de Veyle	Présentation projet lors de la soirée de rentrée	2scd 1er Terminal	35	2	3,5	1,75
MFR Pont de Veyle permanences	sur demande des élèves et proposition VEL	2de 1ère	21	3	4,5	1,5
MFR Pont de Veyle	semaine de la santé : Présentation des CPEF et éducation VARS	2 classes de 3è	44	4	3	0,75
Lycée Horticole de Tournus	éducation VARS BR	1ère	11	1	2	2
villages solidaires Matour	groupe de parole conjugal et parental "l'arrivée de l'enfant"	parents	0	1	1,5	1,5
IREPS enregistrement podcast	podcast sur le chamboulement de l'arrivée de l'enfant dans le couple	professionnelles	2	1	2	2
Café parents Cluny	Être parents quels changements dans mon couple ? Temps d'échange consacré aux mamans	professionnelles	4	2	3	1,5
Réunion d'information permanence CCF CLUNY	Information, présentation du conseil conjugal et familial		0	1	1	1
TOTAL			483	59	81,5	23,25

Focus sur la Mission Locale

Le partenariat avec le dispositif « Garantie Jeune du mâconnais » a commencé en avril 2021. Il s'ancre dans la loi de 2006 qui promeut l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle. Lors de leur entrée au sein du dispositif, les jeunes de 16 à 25 ans ont trois semaines de temps collectif. Nous intervenons 1h30 durant la dernière semaine. Ces interventions abordent dans un premier temps l'histoire des luttes ayant permis l'accès à la contraception et à l'IVG. Ensuite nous faisons un rapide tour d'horizon des différents dispositifs de santé sexuelle en France en mettant le focus sur les CPEF. La très grande majorité des participant.e.s n'avaient pas connaissance de l'existence des centres de planification avant l'intervention.

A la fin des séances, 69% des jeunes ont repéré où aller en cas de besoin¹. Mais 21% maintiennent ne pas savoir à qui parler.

Dans la deuxième partie de séance le groupe est libre de choisir une thématique. La seule condition est le consensus. Les thèmes les plus choisis ont été les **violences sexistes et sexuelles et le consentement**. Il y a eu également le plaisir, le corps, la contraception, la pornographie et les relations homosexuelles/hétérosexuelles. On observe un biais genré dans le choix des thèmes : dans les groupes à majorité féminine la contraception et les violences ont été choisies et dans des groupes à majorité masculine ce fut la pornographie et le plaisir. On observe que la sexualité féminine continue d'être vécue comme un espace d'affectivité, de travail du couple, avec un fort enjeu procréatif. Pour les jeunes hommes participants, la sexualité reste de l'ordre du besoin naturel, d'un désir individuel, ayant pour objectif principal le plaisir ². Notre travail consiste à réinterroger ces normes intériorisées qui perpétuent une hiérarchie entre le féminin et le masculin. L'intérêt commun pour la thématique du consentement est toutefois à mettre en exergue car elle montre l'évolution de la réflexion de ces jeunes sur l'accord nécessaire et systématique des deux partenaires lors d'une relation sexuelle³.

Les séances ont été appréciées par 82% des jeunes. Les évaluations, montrent que les jeunes ont aimé les séances pour la richesse des échanges, le choix des sujets, l'opportunité de parler de ces thématiques, l'apprentissage que cela a permis et le cadre bienveillant qui était posé. Nous observons qu'une heure et demie permet de poser le cadre d'un sujet et de le définir mais que c'est trop court pour développer des solutions pour sortir d'une situation insatisfaisante. Les évaluations écrites et anonymes, montrent que certains processus sont compris cependant il n'y a mention d'aucune « solution » pour en sortir.

1 Dans l'ordre d'occurrence nous avons les dispositifs médicaux-sociaux (cepf, cegiid), la famille (les femmes de la famille le plus souvent), les dispositifs sociaux (PIJ, Maisons des Ados) et les dispositifs médicaux

2 Michel Bozon, Sociologie de la sexualité. 4^Ème édition, Armand Colin, Cursus, 2013 p93

3 Ibid

Focus sur les café-parents



Les « café-parents » organisés par le Centre Social de Cluny et « 1001 familles en Clunisois » se sont déroulés les mercredis 17 Novembre, 15 décembre 2021 et 19 Janvier 2022 de 18h30 à 20h00. Malgré l'invitation des pères et conjoints, aucun homme n'était présent au cours de ces rencontres, au total 7 participations de 4 femmes sur les 3 séances.

Les thèmes abordés :

- Comment une séparation consentie de part et d'autre, après 15 ans de vie commune, peut avoir un impact positif sur la prise de conscience du rôle de père de l'ex-conjoint.
- Comment, par cette séparation, une dame a pu retrouver sa libre pensée, son autonomie et une bonne entente parentale avec son ex-conjoint.
- La difficulté d'allier conjugalité et parentalité. Leur expérience de vie respective, leur conjugalité et leur manière d'être mères.
- Les difficultés mais aussi le libre arbitre, liés à la monoparentalité. La difficulté de sociabilisation liée à la crise sanitaire, la manière dont on s'enferme sur soi ou pas, les angoisses, les craintes...
- Le décès d'un enfant dans une famille, à quel prix des parents peuvent y survivre et se reconstruire.

Les personnes présentes ont souhaité que ce type de rencontres puissent se pérenniser. Il est vrai qu'un lieu d'échange, de parole et d'écoute, par la présence d'une professionnelle en mesure d'apporter certains éclairages, leur permet d'aborder différemment leurs situations respectives, leurs points d'achoppement, leurs émotions... et d'approfondir ce qu'elles vivent dans leur quotidien.

ESSENTIEL 2021

L'embauche d'une nouvelle intervenante pour la réalisation de séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en début d'année 2021 a permis de répondre à une partie des demandes croissantes du nombre d'interventions.

De nouveaux projets, partenariats ont pu ainsi voir le jour tels que la collaboration avec La MFR de Pont de Veyle et le dispositif relais et/ou se renforcer (Mission Locale).

Fin 2021, certains projets ont dû être reportés en raison du départ de salariés et des difficultés de recrutement.

IV. Vie du service

Echanges et réflexion d'équipe

Réunion d'équipe tous les mois : en alternance 1 mois sur deux avec l'ensemble du personnel et 1 mois sur deux avec les CCF et l'accueil uniquement.

4 réunions de travail sur l'élaboration du site internet.

1 réunion sur l'élaboration du projet de service.

Implication dans un travail de réseau partenarial sur le territoire

Parents 71 : participation aux rencontres du réseau de Cluny.

CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) : participation à des groupes de travail sur l'accompagnement de l'entourage des personnes hospitalisées en psychiatrie.

Réseau VIF (Violences Intrafamiliales) : participation aux rencontres du réseau de la MBA, Tournus et rencontre régionale à Digoin.

Rencontres institutionnelles : avec les Intervenantes Sociales en service de Gendarmerie et de Police, avec EPICEA, la MDA et le CPEF Val de Saône.

Comité de pilotage du centre social Bulle de vie à la Chapelle de Guinchay.

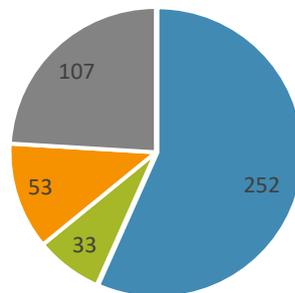
Formations-supervisions-conférences

- Les CCF et le personnel à l'accueil bénéficient d'une supervision individuelle
- L'équipe (CCF, accueil et personnels médicaux) bénéficient d'une supervision collective tous les mois.
- La secrétaire-accueil est en cours de formation en Conseil Conjugal et Familial à l'UCLY sur Lyon.
- Une conseillère conjugale et familiale a suivi une formation « éducation, animation de groupes de parole sur la vie affective et sexuelle destinés aux personnes en situation de handicap » à Sevrier.

Le service **Instants de Famille** propose des entretiens, sur rendez-vous :

- Dans nos locaux au 172 rue de la Chanaye, Bâtiment POESIE, à Mâcon
- Au centre social et à 1001 Familles à Cluny,
- Au centre social l'espace Chanay à Tournus.

Situation géographique des personnes venues



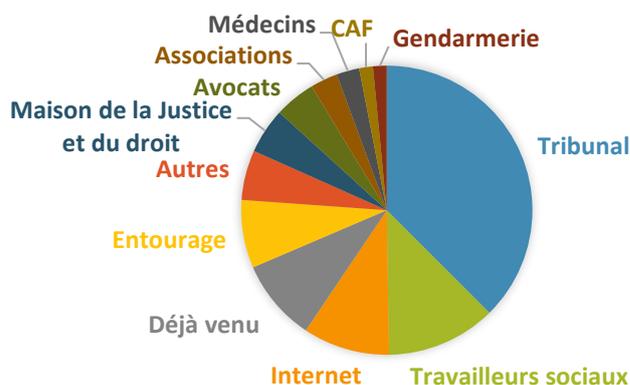
■ Mâcon ■ Cluny ■ Tournus ■ Autres

En 2020, le service avait reçu **210 demandes d'interventions** qui avaient donné lieu à l'organisation de **878 entretiens et rencontres parents-enfants**.

En 2021, le service a reçu **244 demandes d'interventions** qui ont donné lieu à l'organisation de **1108 entretiens ou rencontres parents-enfants**.

Les familles ont connaissance de notre service par le biais du bouche à oreille, de nos nombreux partenaires juridiques, sociaux mais également d'internet.

ORIENTATIONS VERS NOTRE SERVICE



ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES POUR INSTANTS DE FAMILLE

Le service a obtenu une extension d'agrément en médiation familiale permettant la mise en place de 0.5 ETP de médiateur familial supplémentaire. Une nouvelle médiatrice a été recrutée, nous permettant de proposer des médiations les samedis. Après une année de fonctionnement et un contexte sociétal particulier, le service constate que ce créneau de RDV convient à certaines familles, mais il ne correspond pas aux attentes de la majorité d'entre elles, le WE restant peut-être réservé pour l'espace de vie familiale.

L'ensemble de l'équipe a eu la chance et le plaisir de participer à 2 jours de colloque organisé par la FFER à Nantes sur « le refus de l'enfant de maintenir des relations avec un de ses parents en Espace Rencontres » : tables rondes, ateliers, apéro théâtre. De nombreux professionnels ont participé à ces journées : défenseurs des enfants, psychanalystes, psychologues, sociologues, juristes, JAF, travailleurs sociaux... Ces deux jours ont permis de venir enrichir l'équipe à la fois sur une problématique que nous avons pointée lors de notre rapport d'activité de l'année précédente mais également en termes de cohésion d'équipe.

Un nouveau référentiel national pour les Espaces Rencontres a vu le jour, ce qui a amené le service à venir questionner des modalités de mise en œuvre de ces rencontres telle la gratuité de ces dernières que nous avons mise en œuvre depuis le mois de septembre 2021.

Nous avons avec l'ASEF finalisé un protocole d'intervention pour l'organisation des Visites en Présence d'un Tiers.

Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives est la finalité du service instants de famille dans l'ensemble de ses accompagnements que ce soit à travers des Visites en Présence d'un Tiers, de l'Espace Rencontres, de la médiation familiale ou au sein de notre action intitulée jusqu'à présent « soutien parental et familial ». Cette dernière activité permet de proposer des entretiens d'écoute, d'accompagnement aux parents, un lieu de ressources pour prendre du recul sur les difficultés parentales et familiales rencontrées et pour imaginer des pistes de solution. Nous avons pris la décision de rebaptiser cette activité, dénommée désormais : **Ressources et Accompagnements Parentalités** et nous espérons pour les années à venir pouvoir développer cette activité sous forme individuelle mais également avec des interventions collectives.

Le service a rédigé les contenus des pages du nouveau site internet, permettant de pouvoir identifier les différentes missions et leur complémentarité.

2022, un projet d'information et d'échange avec les parents autour de l'impact de la séparation sur les enfants : « Maintenant j'ai deux maisons » devrait voir le jour, grâce à l'investissement de deux professionnelles du service.

Accueil Thématiques Vie et Liberté Instants de Famille Découvrir l'association Actualités Partenariat

Le Pas
Institut de la Famille
Accompagnement

Instants de Famille
Soutien à la parentalité
Restauration et maintien des liens familiaux

Nos activités

- Ressources et accompagnements parentalités
- Espace rencontres parents-enfants
- Médiation familiale

27

I. Médiation familiale



Loi 95-125 du 8 février 1995 : Le juge, saisi d'un litige peut, après avoir recueilli l'accord des parties, désigner une tierce personne afin d'entendre les parties et confronter leur point de vue, pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Loi 2002-305 du 4 mars 2002 : "Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale, quel que soit leur statut, dès lors que l'affiliation est établie, ..., à effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge peut leur proposer une mesure de médiation et après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure."

Article 373-2 alinéa 2 du code civil : "Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent."

Chiffres clés :

159 demandes

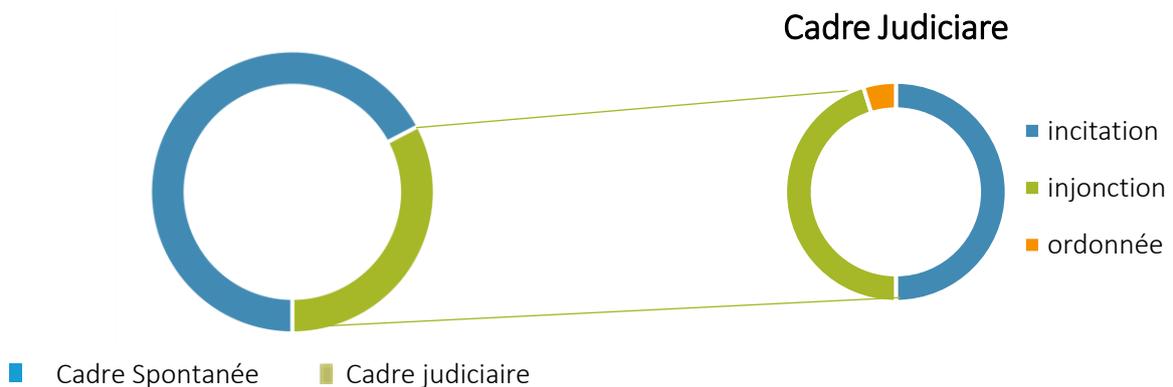
237 entretiens d'informations à la Médiation Familiale

351 séances de Médiations.

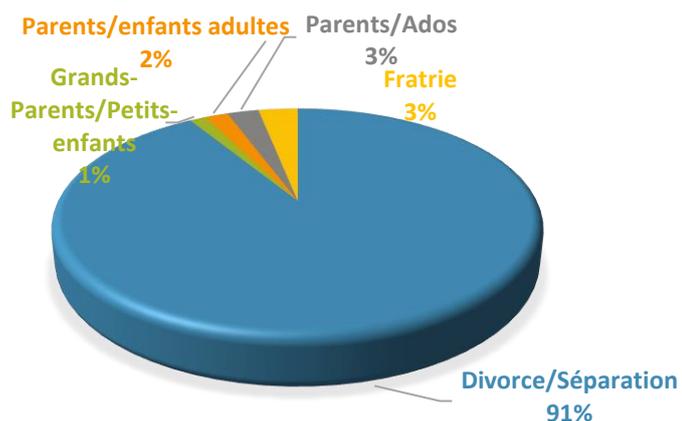
64 processus

dont 47 terminés au 31 décembre 2021 et 17 qui se poursuivent en 2022.

ORIGINES DES DEMANDES



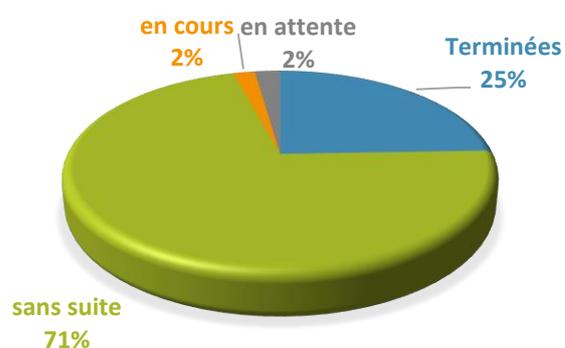
Objets des demandes



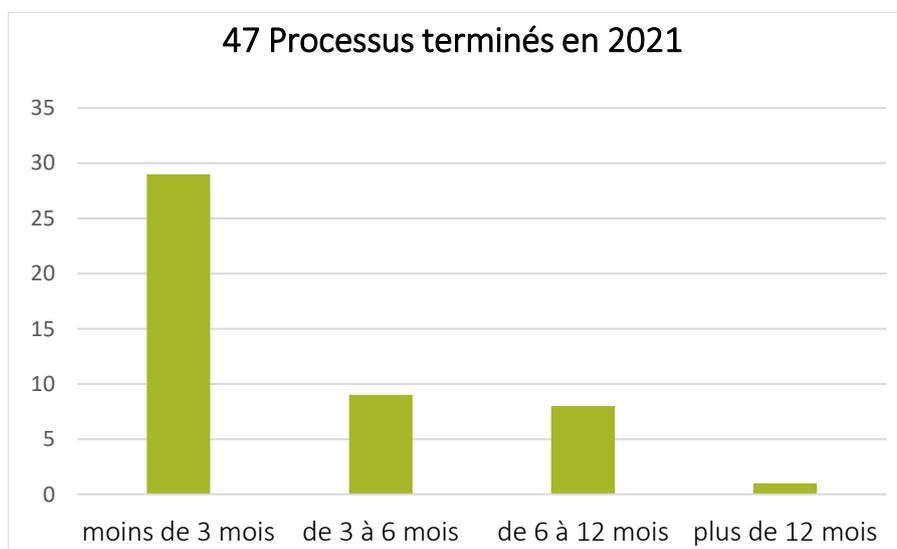
Suite des demandes spontanées



Suite des demandes judiciaires



Sur l'ensemble des demandes réceptionnées **64 ont abouti à des processus de médiation familiale** suivis durant l'année, soit 40.25% des demandes de médiation : 14 relèvent de demandes judiciaires et 50 de demandes spontanées (30 situations avaient déjà commencé en 2020).



La médiation familiale à travers des fonctionnements familiaux diversifiés et des accompagnements éprouvants

Comme le souligne la définition du Conseil National de la médiation familiale, le médiateur appréhende les demandes de la famille “dans sa diversité et son évolution”. Ainsi, l’homoparentalité n’est pas isolée des autres fonctionnements familiaux au moment de la séparation du couple. Cette année, l’accueil de ces situations est venu réinterroger la place de l’enfant dans sa famille au-delà de sa filiation mais aussi la répartition des fonctions et les responsabilités des adultes au quotidien.

Toutefois, la loi bioéthique du 2 août 2021 a apporté une réponse juridique aux couples de femmes.

Celle-ci établit un nouveau mode de filiation pour les enfants nés après un recours à l’A.M.P (assistance médicale à la Procréation). Cette reconnaissance conjointe anticipée devant notaire confère une égalité de droits et d’obligations aux deux mères et par la même une coparentalité à réorganiser au moment de la séparation.

Cette année a aussi été marquée par des accompagnements éprouvants : celles de parents séparés vivant un nouveau chaos familial, suite à la révélation de relation fraternelle d’inceste primaire ou secondaire. Ces passages à l’acte viennent complexifier la mise en œuvre d’une coparentalité déjà fragile. En effet, on assiste à des représentations très décalées, assimilées soit à la découverte de la sexualité entre enfants, soit à un acte de transgression d’abus sexuel. Ces situations ont été judiciairisées avec souvent un classement sans suite et une intervention socioéducative. Au-delà de la mise en place d’un accompagnement indispensable pour les enfants concernés, voire de la fratrie, l’espace de médiation a permis de restaurer le dialogue entre les parents et de repenser l’aspect organisationnel vis-à-vis des enfants pour cheminer vers un apaisement familial.

La médiation Familiale par visioconférence

La visioconférence est un mode de communication qui permet de palier essentiellement le problème de la distance géographique. Elle permet à l’équipe parentale d’échanger, voire de s’organiser dans l’intérêt des enfants.

La rédaction d’une convention parentale à faire homologuer par le Juge aux Affaires Familiales est possible. La Médiation Familiale par visioconférence demande des vigilances particulières dans la conduite des entretiens communs, par le médiateur familial. Elle ne s’improvise pas, de manière à proposer aux personnes un cadre qui respecte la déontologie professionnelle.

Les conventions Parentales

Le processus de Médiation Familiale peut aboutir à la rédaction d'une convention parentale, besoin souvent exprimé par les personnes, pour un document homologué.

Cette convention parentale rédigée par les personnes, comprenant leurs mots, leurs décisions organisationnelles conjointes, leur permet de s'y référer en cas de relations à nouveau plus tendues.

Les parents peuvent expérimenter ces propositions avant de les faire valider définitivement. Néanmoins, le meilleur accord amiable prévaudra toujours sur cet écrit. L'élaboration de ces accords prend du temps. Le médiateur familial propose une aide possible à la rédaction. Il tend à rester au plus près des souhaits de l'équipe parentale. Cette proposition est largement saisie par les personnes et nécessite du temps en dehors des entretiens communs (temps de rédaction, de corrections, de relecture). Il peut y avoir un rappel des modalités de l'exercice de l'autorité parentale conjointe, par exemple. Un grand soin est apporté par le médiateur familial afin que la convention parentale soit suffisamment précise et traite bien des questions organisationnelles qui concernent trois axes, relevant de la compétence du Juge aux affaires familiales :

- L'exercice de l'autorité parentale conjointe,
- La contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant,
- La résidence de l'enfant.

La convention parentale est envoyée au magistrat par les parents avec les pièces administratives demandées, pour être homologuée, ce qui lui donne force de loi. La convention parentale peut ne pas être homologuée à la demande des parents et contenir des précisions organisationnelles spécifiques.

Un travail fait sur mesure dans tous les cas.

ESSENTIEL 2021

Le nombre de processus suivis par le service est passé de 46 en 2019, à 55 en 2020 puis 64 durant l'année 2021, en lien avec l'augmentation de 0.5ETP, autorisée par le comité des financeurs.

On a pu cependant constater un ralentissement des demandes orientées par la justice durant le dernier semestre.

De plus en plus de processus aboutissent à la rédaction de conventions parentales.

II. Espace Rencontres



Loi n°2007-293 du 5/03/07 « lorsque la continuité et l'effectivité des liens de l'enfant avec ce parent l'exigent, le juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace rencontre désigné à cet effet. »

Loi n°2016-297 du 14/03/16 relative à la protection de l'enfant et décret d'application du 15/11/17 sur les visites en présence d'un tiers

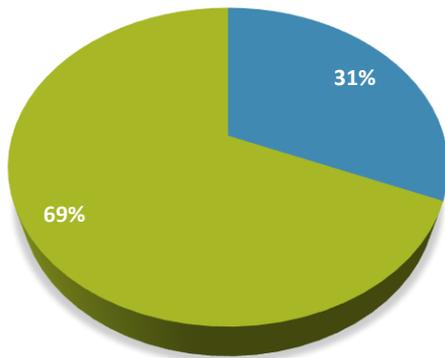
Chiffres clés :

70 sollicitations du service

136 entretiens préalables

292 Rencontres parents-enfants

Origines des demandes

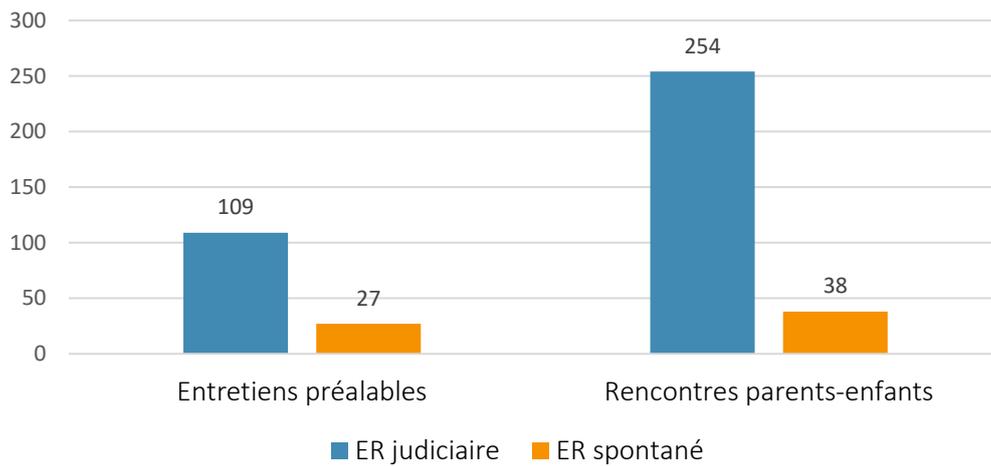


■ Demandes spontanées ■ Demandes judiciaires

Parmi les 48 demandes judiciaires, 46 ont été ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales et 2 par le Juge des Enfants

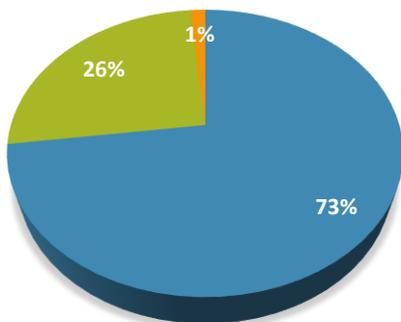
Parmi les 70 demandes, 37 aboutissent à l'organisation de visites dans l'année. Elles concernent 47 enfants.

Entretiens préalables - rencontres parent-enfants



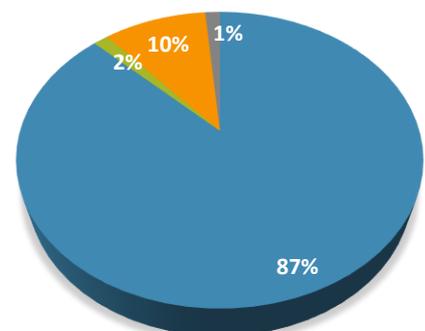
Qui vient en Espace Rencontres ?

Parents visiteurs



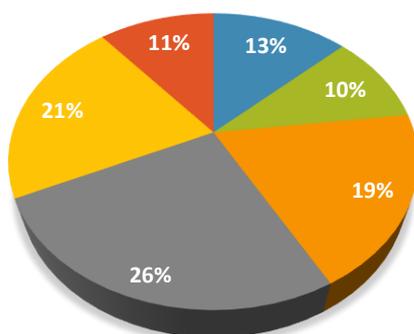
■ Père ■ Mère ■ Grand-parent

Autorité parentale



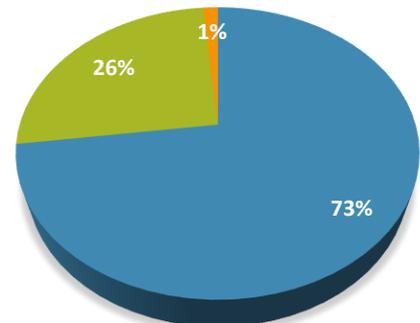
■ Conjointe ■ Père ■ Mère ■ Aucun

Agés des enfants



■ 0-2 ans ■ 2-4 ans
 ■ 4-7 ans ■ 7-11 ans
 ■ 11-14 ans ■ 14-18 ans

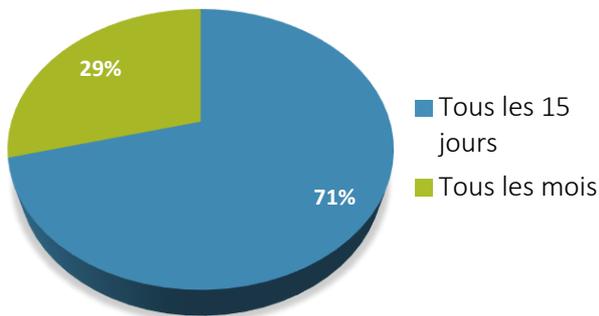
Résidence de l'enfant



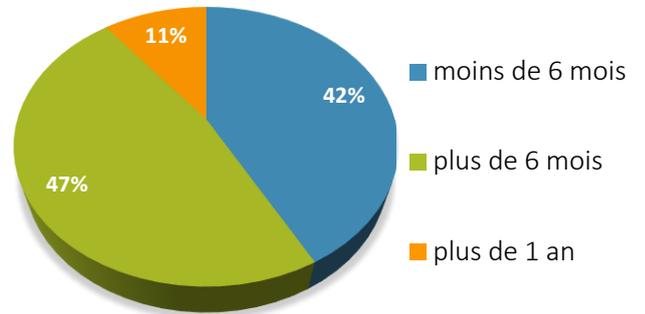
■ Mère ■ Père ■ Grand-parent

Selon quelles modalités ?

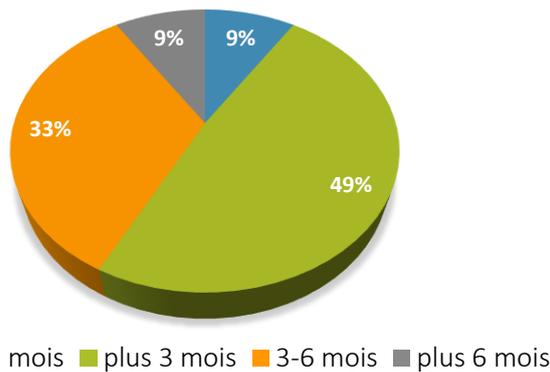
Rythme des rencontres



Durée des rencontres en ER arrivées à leur terme



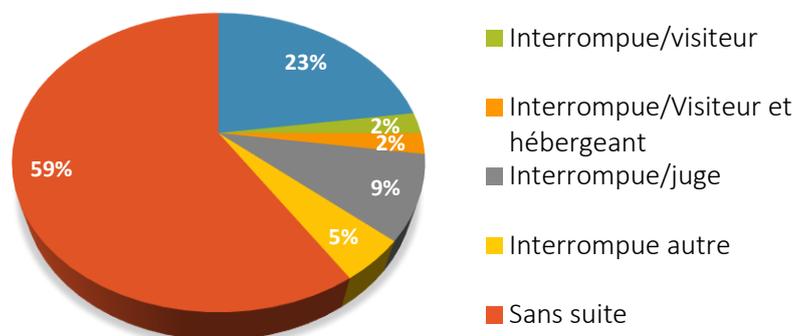
Délai de mise en place



Le délai de mise en place correspond au délai entre la première prise de contact et la première rencontre, pour les demandes d'espace rencontres ayant abouti à une organisation des rencontres.

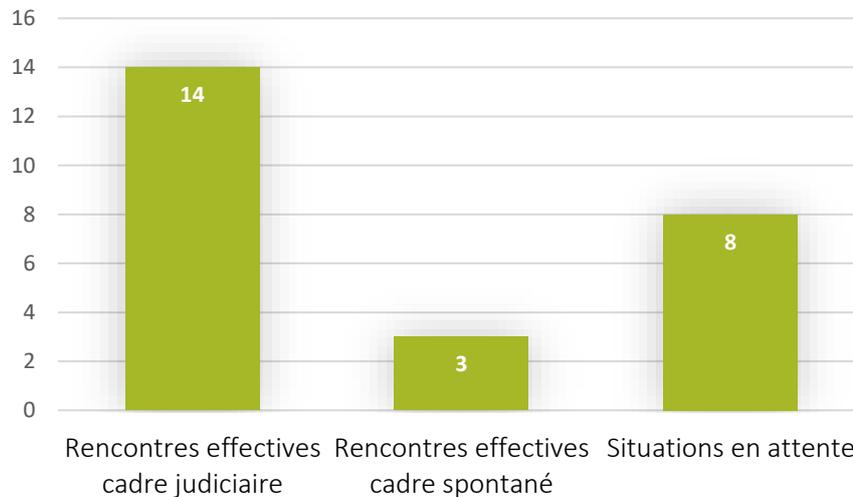
5 bilans intermédiaires ont été réalisés, 7 bilans ont été réalisés en fin de mesures.

Motifs de fin de prise en charge



59% des mesures ne sont pas mises en œuvre. Aucune rencontre n'est en effet organisée car l'un ou les deux parents n'est pas d'accord pour la mise en place effective de ces visites.

Etat de la situation en ER au 31/12/21



Les situations en attente correspondent à des situations pour lesquelles soit les personnes sont dans l'attente de la réalisation d'un entretien préalable, soit le service ne dispose pas de créneaux correspondant aux disponibilités des familles.

L'année 2021 reste marquée par une adaptation de l'organisation des visites due au contexte sanitaire.

Ainsi jusqu'à la fermeture d'été en juillet, les visites se sont déroulées sur un temps réduit à 1h30 et de manière individuelle. A compter du mois de septembre, nous avons repris l'organisation des visites de façon collective de 2h.

Afin de réduire autant que faire se peut les délais d'attente, nous avons également ouvert à compter du mois d'octobre un nouveau créneau de visites les mardis soir, de 17h à 20h. Ce nouveau créneau a été vite sollicité par les familles. Faisant suite à une journée d'école et de travail, il permet de partager les événements de la journée autour d'un temps de repas.

Conformément au nouveau référentiel, les visites sont désormais gratuites, depuis le 1^{er} septembre 2021.

17 % des mesures ont été prises en charge dans un contexte de violences intra-familiales, dont deux situations d'ordonnance de protection. Le service est vigilant à ce que les parents ne se croisent pas.

ESSENTIEL 2021

Reprise des visites à 2h et en accueil collectif depuis septembre.

Gratuité des visites depuis septembre.

Ouverture d'un nouveau créneau de visites le mardi soir depuis octobre, en plus des mercredis et samedis.

Un nombre de visites annuelles (292) qui se rapproche de la fréquentation de 2019 (288).

III. Visite en présence d'un tiers

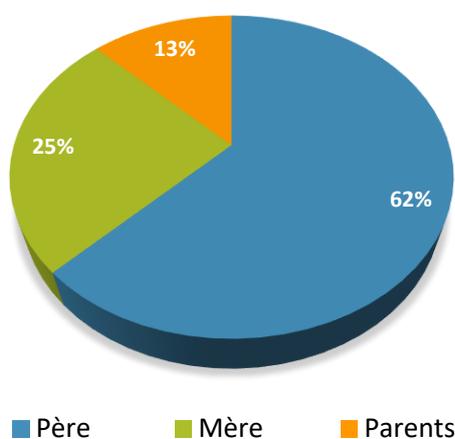


Loi relative à la protection de l'enfance du 14 mars 2007
 Art. 375-7 du code civil : « S'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un établissement, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le Juge en fixe les modalités et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers qu'il désigne lorsque l'enfant est confié à une personne ou qui est désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié. Les modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers sont précisées par décret en Conseil d'Etat »

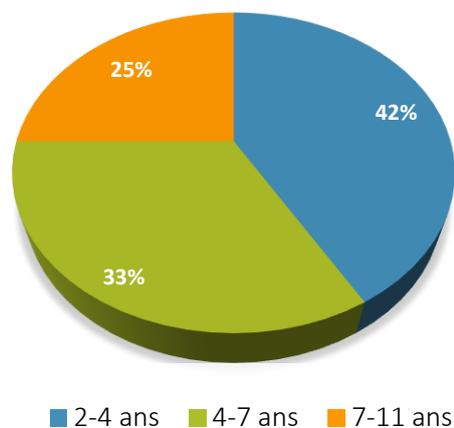
Chiffres clés :

8 familles ont été orientées par l'ASEF
 6 entretiens préalables
 66 visites en présence d'un tiers

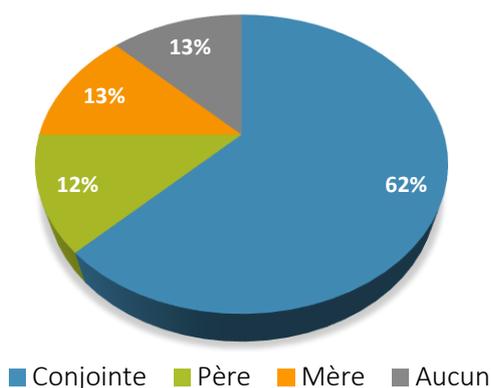
Parents visiteurs



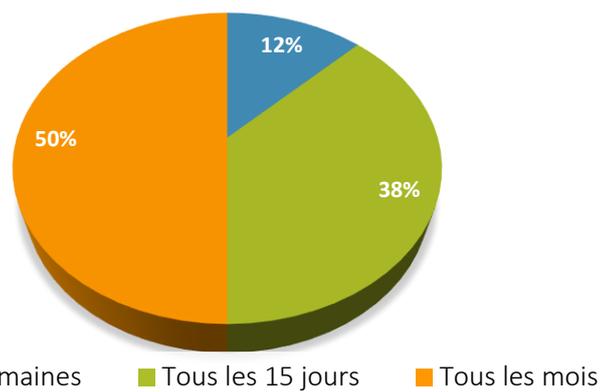
Âges des enfants



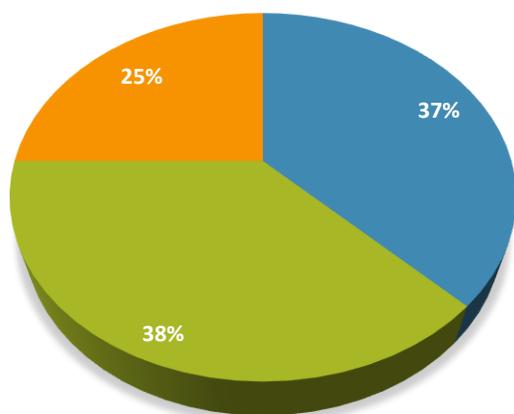
Autorité parentale



Rythme des rencontres



Accompagnements 2021



■ Cloturés ■ en cours ■ en attentes

Les trois accompagnements clôturés ont duré entre 6 mois et plus d'un an.

Deux se sont arrêtés : un suite à l'incarcération du parent visiteur et l'autre suite à l'évolution des visites au domicile parental en présence de l'ASEF.

ESSENTIEL 2021

Constatant une diminution des demandes de VPT durant le 1^{er} semestre, une rencontre avec l'ASEF a permis d'échanger sur les orientations de familles vers nos services ainsi que les modalités d'accompagnement. La rédaction d'un protocole de prise en charge a été finalisée et il est annexé à la convention avec le Conseil Départemental. Nous avons pu observer une augmentation des demandes en fin d'année.

IV. Ressources et Accompagnements à la Parentalité



« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. » Selon le Comité National du Soutien à la Parentalité.

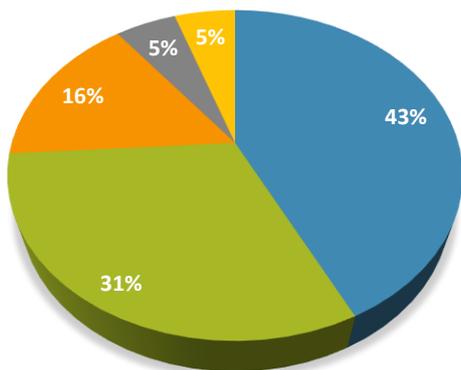
Chiffres clés :

8 mères ont sollicité le service

15 entretiens réalisés

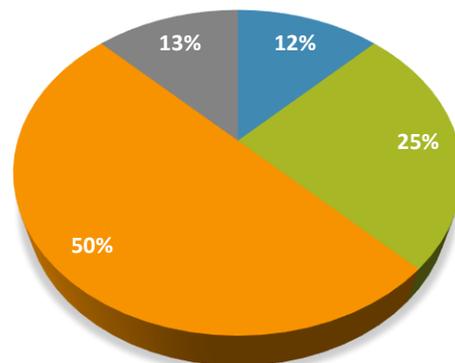
12 enfants concernés

Age des enfants



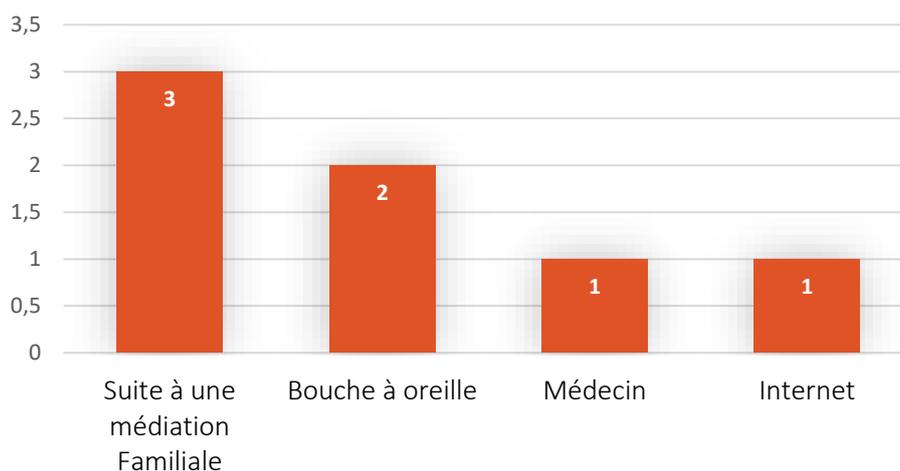
■ 3-5 ans ■ 6-11 ans ■ 12-14 ans
 ■ 15-17 ans ■ plus 18 ans

Nombres d'entretiens réalisés par accompagnement



■ 4 entretiens ■ 3 entretiens
 ■ 1 entretien ■ Pas venue

Connaissance du service



ESSENTIEL 2021

Les personnes qui font appel à ce service sont uniquement des mamans, pour échanger autour de problématiques diverses : mal-être de l'enfant, mal-être du parent, problèmes d'autorité de la part d'un parent, problèmes de comportement de la part de l'enfant (agressivité, violence, difficulté à respecter les règles...) ou tout autre sujet en lien avec la parentalité.

Les parents arrivent le plus souvent bien démunis avec le besoin d'être entendu dans leurs difficultés. En fonction du besoin exprimé, des pistes de réflexion ou d'action peuvent leur être proposées. S'ensuit alors un échange afin que le parent puisse déterminer ce qui lui paraît le plus adapté à la situation.

En fonction de la situation et du besoin, nous réorientons les personnes vers le CMP, la Maison des ados, la médiation familiale ou autre...

Echanges et réflexions d'équipe

L'équipe se réunit tous les mardis pour un débrief des rencontres de la semaine précédente et une fois par mois pour une réunion d'équipe.

3 réunions durant l'année pour travailler à l'actualisation du projet de service.

2 réunions concernant l'élaboration du nouveau site internet.

Formations-supervisions-conférences

→ Les Médiatrices Familiale participent à une analyse de la pratique professionnelle à raison de six rencontres dans l'année.

→ L'équipe participe à une analyse de la pratique professionnelle pour l'espace rencontres et les visites en présence d'un tiers à raison de huit rencontres dans l'année.

→ Différentes formations ont été réalisées par l'équipe :

- Intervenir en Espace Rencontres organisée par la FFER
- Secrétaire/Assistante de service de médiation familiale et espace rencontres
- Gestion d'un espace rencontres
- Atelier enfants
- Violences conjugales et intrafamiliales dans le cadre de l'espace rencontres
- Participation au congrès FFER sur « Le refus d'un enfant de conserver des liens avec un de ses parents »
- TMFPO

Implication dans un travail de réseau partenarial sur le territoire

→ Comité local, parent 71 (REAPP), réseau social et solidaire de Cluny,

→ Copil ARIPA

→ Groupes de travail avec la CAF sur l'élaboration de plaquettes de communication

→ Schéma départemental de Soutien aux familles

→ Comités départementaux des Espaces Rencontre et de la Médiation Familiale,

→ Rencontres régionales de la FFER en visio et à Montbard

→ Soirées FFER : nouveau référentiel – ERP et MAP

→ Rencontres avec l'Aide Sociale à l'Enfance et la Famille,

→ Réseau VIF de Tournus,

→ Rencontre avec M. Thévenard, JAF TJ de Mâcon

→ Participation à la soirée de l'ordre des avocats du barreau de Mâcon

→ Rencontres institutionnelles avec le service de placement à domicile du Prado, avec les intervenantes sociales en services de gendarmerie et de police avec l'école de la Chanaye, MDA

→ Assemblée Générale de la Régie de quartier et de l'Amarre

ANNEXES

1-Bulletins d'adhésion pour interventions en éducation à la vie affective relationnelles et sexuelle



BULLETIN D'ADHESION A ADRESSER AU SERVICE VIE ET LIBERTE

Merci de compléter en lettres majuscules

NOM DE LA STRUCTURE...

.....

NOM DU REPRESENTANT

.....

ADRESSE COMPLETE.....

.....

Téléphone

@-mail (pour préserver l'environnement)

Barème de versement des adhésions, calculé en fonction de la taille de l'établissement :

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Moins de 200 élèves | .50€ |
| <input type="checkbox"/> Entre 201 et 500 élèves | 75€ |
| <input type="checkbox"/> Entre 501 et 1000 élèves..... | 150€ |
| <input type="checkbox"/> Entre 1001 élèves et 1500 élèves..... | 200€ |
| <input type="checkbox"/> Plus de 1501 élèves..... | 250€ |

Je certifie verser la somme de

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général à caractère social (art. 200-1 b du code général des impôts : vos dons et cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt)

DATE / / 20.....

SIGNATURE

Règlement général protection des données

Acceptez-vous de recevoir nos informations par mail ?

Oui Non

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation de mes données :

L'association Le Pas Sud Bourgogne est respectueuse de vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Elles sont destinées aux personnes en charge du secrétariat afin de vous informer sur les actions de l'association et de vous inviter aux événements organisés par celle-ci.

Conformément aux conditions générales d'utilisation et de protection des données, celles-ci seront conservées tant que vous n'en aurez pas fait la demande auprès de l'association.

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

vieetliberte@lepas-sudbourgogne.fr

Siège social : 10 rue du Doyenné 71000 Mâcon - Tel : 03 85 39 14 00 - Fax : 03 85 38 45 29 -
vieetliberte@lepas-sudbourgogne.fr

2- Colloque de la FFER sur « le refus d'un enfant de conserver des liens avec un de ses parents »

Source FFER



Souvenir de Nantes



3-Soirée de l'Ordre des avocats du barreau de Mâcon

Source Mâcon info

IGÉ : Jazz et claquettes pour les avocats du Barreau de Mâcon



Publication : jeudi 18 novembre 2021 22:20



Passation de pouvoir au nouveau bâtonnier du barreau de Mâcon, M. Rivier. Réception organisée par le barreau, au château d'Igé en présence de leurs confrères et partenaires.